Vie régionale

Paul Lacaze

Délégation Régionale DRAFPEP Languedoc-Roussillon

Compte-rendu de la réunion générale Montpellier Centre «Les Mûriers» Jeudi 26 septembre 1996.

Salle comble et survoltée à l'énoncé des **premières atteintes individuelles de la réforme Juppé** :

- une enquête Sécurité sociale auprès des patients d'un confrère psychiatre-homéopathe à qui il est reproché de prescrire des traitements à visée somatique et non spécifiquement psychiatrique;

- un rappel à l'ordre pour l'un d'entre nous à propos du non respect de la RMO dans la prescription des benzodiazépines;

- la surcotisation sociale des «secteurs I» et surtout des «secteurs II» qui se demandent s'il faut payer, comment payer, quand payer. La marge bénéficiaire, déjà réduite, fond cruellement et l'on s'interroge sur l'avenir financier très incertain qui se profile à l'horizon 98 avec les premiers reversements prévisibles d'honoraires;

- enfin la décote ou la suppression du K15 atteignant les psychiatres exerçant en clinique privée avec une diminution considérable de leurs revenus alors même que les négociations sur ce sujet ne sont pas véritablement engagées.

Ces différentes premières mesures coercitives apparaissent comme autant de raisons de confirmer le **soutien déjà massif de l'assemblée à l'action de Recours en Conseil d'État déposé par le S.N.P.P.**

Ayant pris connaissance des stratégies et recommandations syndicales, tant de la CSMF que du SML, les confrères reposent la question d'une éventuelle démarche soit de déconventionnement global, soit d'une convention spécifique à la psychiatrie, soit d'élaboration de dispositions spécifiques dans le cadre d'une convention globale. Chaque engagement comporte un risque et mérite réflexion; il est pour le moins retenu par l'assemblée l'idée de créer un comité chargé d'élaborer un code de pratique de la psychiatrie libérale : initiative locale à visée nationale ? ou l'inverse ? ou voeu pieux ? les agences régionales de la santé y seraient-elles sensibles ?

Devant une maîtrise économique écrasante, le sentiment de devoir entrer en résistance s'exprime amplement. Mais aucune stratégie ne se dégage clairement. Faut-il s'y soumettre de fait pour mieux la combattre de l'intérieur ? Par la participation la plus proche dans les instances décisionnelles locales et nationales ? Par des grèves du zèle de type administratif ? Par une défense accrue des confrères en difficulté ? Par une sensibilisation des patients-usagers-citoyens et une pression sur les politiques ? Par des renforcements d'alliances syndicales ou des effets de coordination ? Ou bien vaut-il mieux au contraire s'en extraire totalement, ne pas cautionner la réforme en prenant du même coup tous les risques d'un pari incertain sur l'avenir individuel de chaque praticien ? A l'évidence, bien que convaincus de l'iniquité de cette réforme de santé, de son infaisabilité, de ses risques pour les patients et pour les psychiatres et donc de son inutilité en tant que telle, on manque trop de recul et de précisions pour que les effets en soient clairement perçus et le combat syndical significativement orienté.

Alors que faire ? Sensibiliser, alerter, diffuser, rassembler, élaborer !

Pour l'heure, il est rappelé l'opportunité de maintenir et amplifier deux positions tactiques locales :

1) le **Comité d'Honneur** de la psychiatrie en L.R., créé en février dernier et chargé d'élaborer un code de pratique en psychiatrie libérale ainsi que d'assurer le soutien technique des confrères qui pourraient être remis en cause dans leur pratique par des procédures administratives.

2) la **FMC** qu'il convient d'organiser par nous-mêmes au plan régional en liaison avec l'A.F.P.E.P. nationale.

Ces perspectives d'élaboration professionnelle nous conduisent par conséquent à élargir le bureau de la Délégation Régionale de l'A.F.P.E.P. Languedoc-Roussillon selon quatre axes :

1) Dossier FMC - responsable Dr Hervé Granier,

2) Comité d'Honneur - responsable Dr Jack BouleT,

3) Gestion :

* matérielle (trésorerie) - responsable Dr Jacques Birot,

* informatique (secrétariat) - responsable Dr Jean-Michel Meric,

4) Coordination syndicale (régionale et nationale) : responsable Dr P.Lacaze. contact tel et fax : 67 42 35 79.

A l'issue de cette réunion régionale nous éprouvons le grand regret de ne plus pouvoir compter, au bureau, sur le dynamisme de notre amie le docteur Joëlle CORON sans laquelle notre Délégation Régionale de l'A.F.P.E.P. n'aurait sans doute pas vu le jour mais dont les obligations personnelles l'obligent à se mettre en retrait, tout en restant à nos côtés.

Paul LACAZE